



Paris, le 5 février 2015

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLIGIBILITÉ DES OBLIGATIONS GRECQUES UTILISÉES EN GARANTIE DES OPÉRATIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE DE L'EUROSYSTÈME

- Le Conseil des gouverneurs de la BCE suspend la dérogation relative aux exigences minimales de notation du crédit dont bénéficiaient jusqu'à présent les instruments négociables émis ou garantis par la République hellénique.
- La suspension est conforme aux règles existantes de l'Eurosysteme, dans la mesure où il n'est pas possible actuellement de tabler sur une conclusion positive du programme d'examen.
- La suspension n'a pas d'incidence sur le statut de contrepartie des institutions financières grecques.
- Les besoins de liquidité des contreparties de l'Eurosysteme concernées peuvent être satisfaits par leur banque centrale nationale, conformément aux règles de l'Eurosysteme.

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé ce jour de suspendre la dérogation appliquée aux titres de créance négociables émis ou garantis intégralement par la République hellénique. La dérogation permettait d'utiliser ces instruments dans les opérations de politique monétaire de l'Eurosysteme, même s'ils ne remplissaient pas les exigences minimales de notation du crédit. La décision du Conseil des gouverneurs se fonde sur le fait qu'il n'est pas possible actuellement de tabler sur une conclusion positive du programme d'examen ; elle est conforme aux règles existantes de l'Eurosysteme.

Cette décision n'a pas de conséquences pour le statut de contrepartie aux opérations de politique monétaire des institutions financières grecques. Les besoins de liquidité des contreparties de l'Eurosystème, pour celles qui ne disposent pas d'autres garanties en quantité suffisante, peuvent être satisfaits par leur banque centrale nationale, par le biais de la fourniture de liquidités d'urgence (*Emergency liquidity assistance* - ELA) dans le cadre des règles existantes de l'Eurosystème.

Les instruments en question cesseront d'être éligibles en tant que garantie à l'échéance de l'opération principale de refinancement actuellement en cours (le 11 février 2015).

Pour les demandes des médias, veuillez contacter William Lelieveldt au numéro suivant : +49 69 1344 7316.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
9 rue du Colonel Driant
75049 PARIS CEDEX 01
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.